

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurations(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 037

OBJET : PROJET N°2 – CME – PROJECTION D'UN FILM TOUT PUBLIC

Régulièrement, le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni avec la Commission Ecole afin de réfléchir sur différents projets à développer pour le bien de la commune.

L'enfant Colleen VALES présente à l'assemblée le second projet retenu, avec un devis à l'appui émanant de la Société Cin'Etoiles pour la projection d'un film tout public dans la salle des fêtes qui se déroulera le 02 décembre 2023. Le montant de projection (main d'œuvre et démarches auprès de la Sacem comprises) est de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC. Elle précise que le montant de la prestation ne pourra qu'être revu à la baisse.

Après concertation le Conseil Municipal approuve le projet de projection d'un film tout public présenté par le Conseil Municipal des Enfants pour un montant HT de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC.

Pour : 10+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

